



Contrat de travail à répétition depuis 5 ans

Par **laptitefraiz**, le **09/06/2008** à **11:56**

Bonjour,

J'aimerais savoir est-ce qu'une mairie a le droit de faire des contrats de travail enfin des arrêtés de travail (c'est comme cela est noté sur les contrats) à répétition?

Mon amie a à son actif en 5 ans 18 'arrêté de travail' sans délai entre chacun d'eux.

Ont-ils le droit de faire cela?

Merçi de bien vouloir me répondre